

- Mesures de protection
- Information-sensibilisation
- Accompagnement
- Gouvernance
- Coordination gestion de crise



# DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

ZONE INDUSTRIELLE ET PORTUAIRE - MONTOIR DE BRETAGNE



Un dispositif d'accompagnement est déployé par, et pour l'ensemble des entreprises situées dans le périmètre de la plate-forme. Il est animé par l'association APIM, qui réunit les entreprises à l'origine du risque, le Grand Port Maritime Nantes Saint-Nazaire et les entreprises riveraines.

## RÉSUMÉ

### L'EXPÉRIENCE

#### CONTEXTE

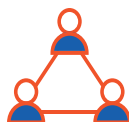


Durant l'élaboration du PPRT, les parties prenantes ont porté une attention particulière à l'impact économique des mesures prescrites sur les entreprises riveraines. Le règlement PPRT prévoit ainsi des dispositions facilitant le développement des activités économiques et du territoire, tout en garantissant la sécurité des personnes. Depuis son approbation en 2015, un dispositif d'accompagnement a été déployé auprès des entreprises les plus exposées, dans le cadre d'une charte de gouvernance dont la signature est obligatoire. Il est porté par l'APIM, l'association qui porte la gouvernance collective de la plate-forme.

#### LES SPÉCIFICITÉS DU PPRT

- > Le site est retenu parmi les 17 plates-formes au titre de la circulaire du 25 juin 2013.
- > La gouvernance collective de la sécurité est portée par l'association APIM, dont l'une des missions est d'organiser le partage d'une culture commune de la sécurité entre les entreprises.
- > Le périmètre concerne principalement des activités économiques ayant un profil industriel (pour la plupart des ICPE, avec une culture du risque).

#### ACTEURS IMPLIQUÉS



##### L'APIM

Cette association propose des outils pour accompagner les entreprises adhérentes dans la mise en œuvre du PPRT.

##### Les services de l'État

Ils assurent l'accompagnement et le suivi des dispositions de maîtrise foncière, qui concernent une dizaine de bâtiments, en secteur de délaissement.



## FICHE EXPÉRIENCES

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT  
DES ENTREPRISES

ZONE INDUSTRIELLE ET PORTUAIRE - MONTOIR DE BRETAGNE

## OBJECTIFS

- > **Accompagner la mise en œuvre des plans de mise en sécurité**
- > **Encourager la coopération des entreprises** de la plate-forme sur le thème de la sécurité industrielle
- > **Permettre aux entreprises de réaliser leurs projets** d'extension, et faciliter de nouvelles implantations sur la zone portuaire

## DESCRIPTIF

## MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Afin d'accompagner ses adhérents, l'APIM organise des réunions d'information et de coordination, lance des consultations et propose des conventions d'entraide entre industriels. **Depuis 2015, les actions sont structurées autour de 5 groupes de travail thématiques qui identifient voire produisent des outils.**

GROUPE DE TRAVAIL :  
MOYENS DE PROTECTION

Ce GT a recherché des moyens de protection individuels et collectifs adaptés aux risques et a engagé des démarches de mutualisation. Ses membres ont rencontré des fabricants de locaux de confinement et rédigé ensemble des procédures à appliquer. Ils jouent ainsi **le rôle d'intermédiaire** entre les entreprises et leurs fournisseurs. Cette démarche collective permet assurément des économies d'échelle.

GROUPE DE TRAVAIL :  
INFORMATION / FORMATION

Ce GT a développé des documents support pour communiquer sur les consignes en cas d'accident et pour former le personnel. Ainsi une fiche réflexe a été diffusée à l'ensemble des adhérents. Ces derniers peuvent s'en emparer pour informer leurs sous-traitants et prestataires. Un support de formation est mis à disposition des coordinateurs des plans de mise en sécurité dans chaque entreprise. Ce module aborde les thèmes suivants :

- > le PPRT, la plate-forme et les risques ;
- > les différents moyens d'alerte (sirène - téléphone - acquittement) et les consignes ;
- > l'intérêt du recensement en local de confinement ;
- > l'utilisation d'un masque de fuite.

Il intègre un QCM de test pour valider la formation.

GROUPE DE TRAVAIL :  
PLANS DE MISE EN SÉCURITÉ

Pour accompagner les entreprises dans l'élaboration de leur plan de mise en sécurité, l'APIM a élaboré une trame commune qui peut être déclinée en interne par les entreprises.

GROUPE DE TRAVAIL :  
GESTION DE L'ALERTE

Ce GT a permis de mettre en place une démarche pour améliorer la diffusion du signal PPI et assurer son relais dans les entreprises. Ces échanges ont également permis de définir les informations à relayer au préfet en cas d'accident, et de préparer un message type. Enfin, ce GT a travaillé sur la création d'un panneau routier fournissant une information brève : « Attention Risque Industriel ». Il est associé à un feu rouge indiquant la présence du danger.

GROUPE DE TRAVAIL :  
EXERCICES

L'APIM organise annuellement 2 exercices communs à l'échelle de la plate-forme :

- > un exercice d'alerte pour tester le dispositif mis en place par les sites à l'origine des risques (sirène PPI et système automatique d'appel). Il constitue également une opportunité pour les entreprises riveraines de s'assurer du caractère audible de la sirène, de la bonne réception du message et de tester, le cas échéant, les modalités de relais en interne.
- > un exercice de confinement pour l'ensemble des entreprises, sur déclenchement de l'alerte par un des sites Seveso.



## FOCUS

## UNE STRATÉGIE LOCALE FAVORABLE AU MAINTIEN DES ACTIVITÉS

Au cours de l'élaboration du PPRT, les acteurs se sont positionnés pour n'inscrire aucun secteur en zone d'expropriation, par souci de cohérence avec les opportunités d'accueil de nouvelles activités offertes par l'application de la circulaire plate-forme. En effet, les activités concernées sont exclusivement liées à la logistique portuaire. L'ensemble des bâtiments d'activités susceptibles d'être affectés par un aléa de niveau F+ ou supérieur sont inscrits en zone de délaissement. Une analyse spécifique a été menée avec les industriels concernés pour identifier les bâtiments non strictement nécessaires dans ces zones et / ou difficiles à renforcer, qui sont donc plus particulièrement pressentis pour faire l'objet d'un délaissement. La liste de ces bâtiments est annexée au règlement PPRT. Le PPRT a également défini un cadre pour l'évolution des activités en zone rouge, en limitant le personnel supplémentaire possible, en cas d'extension d'activités existantes ou de nouvelles activités.

## AU-DELÀ DU PPRT, UNE DÉMARCHE D'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE

Sur la zone industrialo-portuaire, la CARENE Saint-Nazaire Agglomération et le Grand Port animent une démarche qui vise à faire émerger **des synergies en faveur du développement de l'écologie industrielle et territoriale**. Parmi les actions mises en œuvre, le terminal méthanier d'ELENGY s'est associé avec la centrale électrique voisine. L'eau chaude produite par cette centrale, au lieu d'être rejetée dans la Loire, est récupérée par le terminal méthanier pour la regazéification du gaz naturel liquéfié. Cette solution réduit les quantités d'eau pompées dans la Loire et neutralise l'écart de température entre l'entrée et la sortie de l'eau. L'ensemble des actions menées dans ce cadre a pour objectif de renforcer l'attractivité économique du territoire.

## BILAN

## POINTS FORTS

- Une palette d'outils à destination des entreprises concernées, et élaborés par des représentants de ces entreprises
- Des réponses mutualisées pour l'achat de locaux de mise à l'abri, d'EPI, etc.
- La mise en pratique par l'organisation régulière d'exercices
- L'analyse du retour d'expériences permettant d'inscrire la démarche dans un processus d'amélioration continue

## PERSPECTIVES

- Des situations particulières identifiées et nécessitant un traitement adapté : personnes entrant et sortant des sites après la fin du signal d'alerte, gestion d'un train en mouvement pendant l'alerte, etc.
- La recherche de financements pour la mise en place de locaux de confinement

## CHIFFRES CLÉS

26

entreprises adhérentes  
à l'association APIM

2

exercices communs aux  
entreprises par an

5

groupes de travail  
thématiques



## ENSEIGNEMENTS

## CONDITIONS DE RÉUSSITE

- > Une mobilisation des entreprises riveraines réunies en association, dès la phase d'élaboration du PPRT pour faire valoir les enjeux pour leurs activités
- > Une démarche portée par une application littérale de la circulaire plates-formes et une structure de gouvernance, permettant de déployer des actions d'accompagnement auprès d'un public identifié et en nombre limité
- > Une structure légitime et dotée des compétences et moyens nécessaires, pour mener des actions de sensibilisation et d'accompagnement,

facilement appropriables par les entreprises et acteurs concernés

- > La mobilisation de tous les acteurs concernés qui sont nécessairement adhérents de l'APIM

## ÉLÉMENTS À CAPITALISER

- > Fiche Réflexe d'information
- > Support de formation des coordinateurs des PMS
- > Trame PMS
- > Blog

## DIFFICULTÉS À SURMONTER

- > Des attentes pour une implication plus forte des services de l'État
- > La clarification des critères d'appréciation de l'éligibilité aux mesures alternatives

## POUR ALLER PLUS LOIN



EXPÉRIENCE MONTOIR-DE-BRETAGNE :  
[www.apim44.fr](http://www.apim44.fr)

COLLECTIVITÉS, ENTREPRISES ET PPRT  
Cette démarche vise à identifier et présenter des retours d'expériences développés dans les territoires impactés par les PPRT.

[www.amaris-villes.org](http://www.amaris-villes.org)

DÉMARCHE SOUTENUE PAR :



ILS SE SONT ASSOCIÉS À CE PROJET :

BREST MÉTROPOLE, CAUX-VALLÉE DE SEINE,  
GONFREVILLE-L'ORCHER, SALAISE-SUR-SANNE,  
SYNERZIP-LH, UNION DES INDUSTRIES CHIMIQUES